

## Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection dans le cadre du recrutement de travailleurs handicapés par voie contractuelle dans la fonction publique d'Etat, organisé par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne pour le recrutement en qualité d'agent contractuel d'un-e adjoint-e en gestion administrative.

La Présidente de l'Université Jean Monnet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 22 bis;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement de travailleurs handicapés dans la Fonction Publique de l'Etat;

Vu la circulaire interministérielle FP 4- fonction publique n° 1902 et 2B- budget n° 97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 sur le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle

Vu l'avis de recrutement d'un-e adjoint-e en gestion administrative par la voie contractuelle ouvert aux bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Une commission de sélection est constituée en vue de procéder à l'appréciation des candidatures déposées au titre du recrutement ouvert par la voie contractuelle aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Article 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

**Madame MALOTAUX Sophie, Telecom SE, Université Jean Monnet, Présidente**

**Monsieur GUERRINGUE David, Service environnement de travail et action sociale, Université Lyon 2, Membre**

**Monsieur ALVAREZ Franck, Service Pilotage des Ressources Humaines, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Membre**

**Madame SILLAH Fatmata, Service Personnel BIATSS, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Suppléante**

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université Jean MONNET est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 30 avril 2019

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Philippe NEGRIER